Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 044-200067635-20231201-11_2023_14-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**Année 2023**

**Décision du 24 novembre 2023**

| | |
|---|---|
| **11.2023-14** | **CYCLE DE L'EAU**<br>**OBJET : Marché de renouvellement des conduites internes et de l'accès à la cuve réservoir sur la tour de Boussay - avenant n°1** |

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision du Bureau Communautaire n° B_27.06.2023-01 du 27 juin 2023 décidant de conclure un marché de travaux pour le renouvellement des conduites internes et de l'accès à la cuve réservoir sur la tour de Boussay,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** la nécessité d'apporter une correction à l'acte d'engagement relative aux modalités de variations des prix,

**Considérant** l'avenant n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de signer l'avenant n°1 au marché susmentionné, portant sur les modalités de variation des prix, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 30/11/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 044-200067635-20231201-11_2023_14-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
**Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS **EXE10**

# AVENANT N° 1

## A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**
13 rue des ajoncs
44190 CLISSON

Représenté par Monsieur Jean-Guy Cornu, Président

## B - Identification du titulaire du marché public

**SADE**
GC Travaux Spéciaux
Rue du Chemin des Dames
44260 SAVENAY

## C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public:

**RENOUVELLEMENT DES CONDUITES INTERNES ET DE L'ACCES A LA CUVE RESERVOIR SUR LA TOUR DE BOUSSAY**

**Marché n° 23.021**

- Date de la notification du marché public **: 07 juillet 2023**

- Durée d'exécution des prestations : **3 mois** (hors période de préparation).

- Montant estimatif du marché :

| | |
|---|---|
| Tranche Ferme : | 182 809,76 € HT |
| T.V.A (20.0%) : | 36 561,93 |
| Montant : | 219 371,69 € TTC |
| | |
| Tranche optionnelle : | 2 076,03 € HT (lavage réservoir) |

Etant entendu que les prestations seront réglées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 044-200067635-20231201-11_2023_14-AU

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 1 a pour objet de corriger l'article 3.2 de l'acte d'engagement suite à la présence d'une erreur matérielle dans sa rédaction.

L'article 3.2 de l'acte d'engagement indique « Les prix sont révisables, conformément aux dispositions du CCAP. », ce qui est une erreur, et une incohérence vis-à-vis de l'article 4.2 du CCAP qui indique que « les prix sont fermes et actualisables à la hausse comme à la baisse ».

Il convient donc de corriger l'article 3.2 de l'acte d'engagement, de supprimer la mention erronée, et de la remplacer par la rédaction suivante : « Les prix sont actualisables, conformément aux dispositions du CCAP ».

Il est précisé que la présente modification permet la mise en adéquation des dispositions de l'acte d'engagement et du CCAP relatives aux modalités de variation des prix.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations..

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
*(Cocher la case correspondante.)*

☒ NON ☐ OUI

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Clisson,

Signature
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 044-200067635-20231201-11_2023_14-AU

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### En cas de notification par voie électronique :

*(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

*(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu le présent avenant à titre de notification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,